

Au centre de la crise :

l'emploi, le chômage et le respect des droits des travailleurs

Un mémoire de la C.G.T.R

-2- Le chômage et l'émigration

Nous avons vu hier le début du Mémoire de la CGTR (1). Partant de la crise dans le monde agricole, il en arrivait à la diminution permanente du nombre d'emplois. Il aborde aujourd'hui le chômage et l'émigration.

Tous ces facteurs augmentent constamment la masse de Main d'Oeuvre disponible sans qu'il y ait création correspondante d'emplois nouveaux.

Le nombre de chômeurs ne pouvait donc qu'augmenter.

Il n'existe pas de recensement officiel des chômeurs. Les Bulletins de Conjon-

ture édités par les Services Économiques de la Préfecture enregistrent dans les Bureaux de Main d'Oeuvre un nombre croissant de demandes d'emploi non satisfaites.

DEMANDE D'EMPLOI NON-SASTIFAITES

31 Mars 1970	31 Mars 1971	31 Mars 1972	31 Mars 1973	31 Mars 1974
3 290	3 964	5 973	10 103	10 847

Certes on peut avancer comme raison de cette croissance une meilleure efficacité du service, mais on ne peut nier le fait de la pression plus grande d'un chômage croissant.

De la thèse de M. P. Eiglier pour le doctorat de Sciences Économiques, sur les «Problèmes et Perspectives de l'Emploi à la Réunion», publiées en 1970, on peut retenir les chiffres suivants, tirés d'une enquête sur l'emploi à la Réunion, effectuée en Juin 1969 :

Population totale : 435 000 habitants

Personnes âgées de plus de 15 ans : 238 760
Personnes ayant un emploi régulier : 89 950
Chômeurs partiels : 22 450
Chômeurs totaux : 20 790
Étudiants-Élèves : 21 170
Inactifs : 84 420

Soit 43 240 chômeurs (totaux et partiels) auxquels il faudrait ajouter les 84 420 «inactifs» - en Juin 1969.

Selon une enquête (non publiée) de l'INSEE, le nombre de chômeurs totaux serait passé à 30 000 en 1972 - soit 10 000 de plus en 3 ans.

De tout de qui précède, il découle que le nombre de chômeurs ne peut que s'aggraver constamment.

La plupart des observateurs avançaient un nombre de chômeurs (totaux et partiels) de plus de 50 000. Ce chiffre n'a jamais été démenti.

On peut affirmer qu'il y a, actuellement, autant de chômeurs - compte non tenu des «inactifs» : 84 420 en 1969 - que de travailleurs en activité dans le secteur privé (environ 55 000) !

Une telle situation aussi catastrophique est sans doute unique au monde et fait

que le chômage est bien devenu le problème N° 1.

Les seules solutions du pouvoir pour combattre le chômage sont :

- la régulation des naissances.
- la migration.

Ces deux solutions comportent des conséquences extrêmement graves à long terme, et mettent en cause l'avenir même du pays. Le risque est grand de se trouver dans une «situation japonaise» avec une pyramide des âges inversée et une population qualitativement diminuée par le départ des meilleurs.

Par ailleurs, la régulation des naissances ne peut avoir d'influence sur la main d'œuvre disponible vers l'année 1985. Les effets de la migration sont, dès maintenant compensés par l'immigration de la main d'œuvre d'origine métropolitaine, comorienne, malgache, mauricienne.

110 000 CHOMEURS EN 1985

La situation en réalité ne peut que s'aggraver encore, à tel point que dans sa Thèse déjà citée, P. Eiglier prévoyait un nombre de chômeurs de 65 000 en 1975, de 110 000 en 1985 !

- La crise agricole s'approfondit. Toutes les productions sont en régression. Pour une masse de planteurs de Cannes, la prochaine campagne sucrière en 1974 sera la dernière. Les planteurs ruinés iront grossir la masse de chômeurs.

- Le nombre de journaliers agricoles va encore diminuer avec la généralisation de la coupe mécanique de cannes.

- De nouvelles suppressions d'emploi sont prévues avec la fermeture des nouvelles usines sucrières.

- Le silo à grains au Port va diminuer encore la main-d'œuvre nécessaire sur les quais.

- Les activités nouvelles n'ont guère de chance de réussir face à la concurrence extérieure.

Ainsi l'entreprise LABOROI a fermé ses portes depuis longtemps.

- La pêche hauturière (thon) risque d'être abandonnée et peut être aussi le projet de conserverie au Port.

- La hausse sur les matières premières et les produits importés et celle sur les produits pétroliers, remettent en cause les bases mêmes de l'économie de l'île.

oOo

PAS DE PROTECTION DES ACTIVITÉS RÉUNIONNAISES

C'est dans ces conditions et en conséquence de ce qui vient d'être dit que des licenciements collectifs pour «raison économique», «réduction d'activité» se multiplient dans tous les secteurs d'activité.

- CMC 8 (Usine de Confection) à Saint-Paul a fermé ses portes. Elle avait bénéficié de tous les avantages financiers et fiscaux : prime d'investissements et pour création d'emplois nouveaux Salaires du personnel et d'un «Ingénieur Conseil» payés pendant un an au titre de la

formation professionnelle sur les fonds du FASO donc avec l'argent des Allocations Familiales des Travailleurs - Exonération de Patente.

Dans la mesure où il est plus rentable à Maurice ou à Madagascar, le CMC 8 a décidé d'importer la production de ses usines installées dans ces pays pour la commercialiser à la Réunion.

Résultat : une vingtaine de licenciés à CMC 8.

Le seul marché de l'administration (Hôpitaux etc) et services divers, s'il était réservé à CMC 8, suffirait au fonctionnement normal de cette entreprise.

- A l'UMAB (usine de fabrication de meubles métalliques), une cinquantaine de licenciements est prévue.

L'importation des meubles - à meilleur prix mais de qualité inférieure - met en cause la «rentabilité» de tout un atelier de l'entreprise.

Là aussi, le marché de l'administration (Écoles, Services divers) suffirait à maintenir en activité le secteur menacé.

(A suivre)

MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Année	Entrées	Sorties	Solde	Migration au titre du BUMIDOM
1965	24 313	25 322	- 1 009	
1966	27 154	29 070	- 1 916	2 577
1967	29 853	29 759	+ 94	2 916
1968	31 837	32 779	- 942	3 053
1969	37 884	38 189	- 305	2 959
1970	47 946	49 206	- 1 260	3 719
1971	58 068	60 345	- 2 277	3 921
1972	64 902	67 194	- 2 292	4 401
1973	79 233	81 620	- 2 387	4 722

Ainsi il y a un excédent des «sorties» sur les «entrées» mais le nombre des «migrants» au titre du BUMIDOM est bien supérieur à ces excédents, ce qui veut dire qu'on fait partir en masse des jeunes Réunionnais

(1) Voir Témoignages depuis le 31 juillet 1974.

mais qu'ils sont pour une bonne part remplacés par les arrivants venus de l'extérieur.

En 8 ans, de 1966 à 1973 inclus, le BUMIDOM a fait partir 28 268 jeunes Réunionnais et Réunionnaises mais en même temps 11 300 personnes sont venues prendre leur place à la Réunion.

Militants politiques ou syndicaux, Travailleurs
CONSERVEZ CES NUMÉROS
de Témoignages,
pour votre information.

DANS LE BATIMENT

Les nouveaux salaires applicables pour la paie du mois de juillet

Travailleurs vérifiez vos salaire

En application des accords conclus après la journée d'action du 18 février, les salaires ont été augmentés à compter du 1er juillet dans le bâtiment.

Le salaire mensuel du manoeuvre du bâtiment pour 40 heures par semaine, soit 173 heures un tiers, qui était de 44 018 francs avant le 1er juillet est passé à 48 004 Frs. C'est cette somme que tous les manoeuvres du bâtiment (M1) devront percevoir à l'occasion de cette paie de juillet.

Nous publions d'ailleurs ci-contre le tableau des salaires applicables afin que tous les travailleurs du bâtiment puissent vérifier leurs paies.

CATEGORIE		Echelon	Salaires 1er juillet 1974 horaires par mois (1)	
M1	Manoeuvre ordinaire	1er	277	48 004
M2	Manoeuvre spécialisé	2ème	282	48 871
OS1/1	Ouvrier peu spécialisé	1er	289	50 084
OS1/2	Ouvrier peu spécialisé	2ème	305	52 857
OS2/1	Ouvrier spécialisé	1er	319	55 283
OS2/2	Ouvrier spécialisé	2ème	337	58 402
OP1	Ouvrier professionnel qualifié	Unique	360	62 388
OP2	Ouvrier hautement qualifié	Unique	385	66 721
E	Ouvrier - catégorie exceptionnelle	Unique	420	72 786

1) - Pour 40 heures par semaine, soit 173 heures un tiers par mois